

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
DEL - 2025-02-14-B
CM du 17 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le Dix-Sept Février à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT ANNÉE 2025-2026**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 26

Présents : 19

Votants : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Février 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Février 2025

Présents : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, Mme PUEL, M. VALLADIER, Mme VEZIAND, M. BASS, Mmes FORT-LANES, MARISSAL, Adjoint, Mme MARTINEZ, M. RINKER, Mmes DOMECH, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, LE GRAND, Mme MARCET, Mrs MUNDA, COLLINS, Mmes BESQUEUT-FARLAY.

Absents Excusés : M. FABRE Jean, Mme RIEUNIER, Mrs LAASSAKRA, MARIN, CROIBIER-MUSCAT, Mmes RIVERA, DUCROT.

Procurations : de M. FABRE Jean à M. VALLADIER, de Mme RIEUNIER à M. FABREGOUL, de M. LAASSAKRA à Mme VEZIAND, M. CROIBIER-MUSCAT à M. Éric FABRE.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Pierre MARCET.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 11 Février 2025,

CONSIDÉRANT le tarif réduit applicable au Centre de Loisirs Sans Hébergement le quotient familial : +701.00 € tarif normal et le quotient familial tarif réduit de 0 à 700.00 €.

CONSIDÉRANT la proposition des tarifs du Centre Aéré pour l'année 2025-2026,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** les modalités d'attribution du tarif réduit concernant le Centre de Loisirs Sans Hébergement selon le quotient familial de la CAF,
- **D'ADOPTER** les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} Septembre 2025 et détaillés dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Olivier FABREGOUL

2025/018/a



TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ANNÉE 2025-2026			
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS CAISSARGUAIS	TARIFS 2025-2026		OBSERVATIONS
	(1) TARIF NORMAL	(2) TARIF RÉDUIT	
Journée avec repas	15.00	12.70	À compter du 01.09.2025
Journée sans repas (3)	10.40	8.20	"
Demi-journée avec repas	9.90	8.30	"
Demi-journée sans repas	7.10	6.00	"
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
Journée avec repas	28.60	22.80	À compter du 01.09.2025
Journée sans repas (3)	25.50	20.40	"
Demi-journée avec repas	19.40	15.50	"
Demi-journée sans repas	16.40	13.10	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	15.00	12.70	À compter du 01.09.2025
1 jour sans repas (4)	10.40	8.20	"
5 jours avec repas	70.00	60.00	"
5 jours sans repas (4)	48.10	40.10	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	28.60	22.80	À compter du 01.09.2025
1 jour sans repas (4)	25.50	20.40	"
5 jours avec repas	128.30	102.70	"
5 jours sans repas (4)	117.30	93.90	"

(1) Tarif Normal Quotient familial + 701.00 €

(2) Tarif Réduit Quotient familial de 0 à 700.00 €

(3) Y compris Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).

(4) Uniquement Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).